



COMMUNAUTE de COMMUNES
des COTEAUX et LANDES de GASCOGNE
"Béteille" 47250 GREZET-CAVAGNAN

Tél. : 05.53.83.65.60 - Email : accueil@3clg.fr et accueil1@3clg.fr

TRANSPORTS SCOLAIRES 2018-2019

A l'attention des familles

Nous vous informons que les inscriptions pour les transports scolaires concernant la rentrée scolaire 2018-2019 se dérouleront au siège de la **COMMUNAUTE DES COMMUNES à GREZET-CAVAGNAN**.

Les inscriptions et réinscriptions sont **OBLIGATOIRES** et s'effectueront comme suit :

Renouvellement d'inscription : Entre le 16 mai et le 31 mai 2018

- 1 photo d'identité par enfant (nom et prénom derrière),
- 1 enveloppe **par enfant, grand format A4 timbrée à 50g** (libellée à l'adresse du responsable légal)
- 1 justificatif de domicile (**indispensable**),
- votre règlement chèque ou espèces (chèque à l'ordre du Trésor Public),

Nouvelle inscription : A partir du 16 mai et jusqu'au 13 juillet 2018

- 1 photo d'identité par enfant (nom et prénom derrière),
- 1 enveloppe **par enfant, grand format A4 timbrée à 200g** (libellée à l'adresse du responsable légal)
- votre règlement chèque ou espèces (chèque à l'ordre du Trésor Public),
- 1 justificatif de domicile (**indispensable**),

Tarifs : 15 € pour le 1^{er} enfant, 10 € pour le 2^{ème} enfant et 5 € pour le 3^{ème} enfant et les suivants d'une même fratrie.

	MAI	JUIN	JUILLET
Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h	28	4 - 11 - 18 - 25	2 - 9
Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h	16 - 23 - 30	6 - 13 - 20 - 27	4 - 11
Vendredi : de 9h à 12h	18 - 25	1 - 8 - 15 - 22 - 29	6 - 13

Si vous ne pouvez pas être disponible aux dates et horaires ci-dessus, **veuillez prendre rendez-vous au 05.53.83.65.60**

Ces formalités concernent les élèves transportés :

- maternelle et primaire (RPI Antagnac - St Martin de Curton - Ruffiac)
- maternelle et primaire (RPI Villefranche du Queyran - La Réunion - Leyritz-Moncassin - Anzex)
- maternelle et primaire Fargues sur Ourbise (pour les écoles de Casteljaloux)
- le secondaire à CASTELJALOUX
- le secondaire à MARMANDE

Toute demande incomplète ne pourra faire l'objet d'une instruction.
Les élèves sans titre de transport le jour de la rentrée scolaire ne pourront pas accéder au bus.
Les frais de dossier seront doublés pour les inscriptions arrivées hors délais et sans présentation de justificatif